positions de la minorité ! Le pays honnête et intelligent appréciera la moralité de pareils procédés.

Le vote d'hier n'a fait qu'augmenter l'irritation des membres conservateurs validés ou non. Un certain nombre auraient été d'avis d'une démission générale qui serait donnée individuellement, avec la déclaration de ne se représenter devant les électeurs qu'après la dissolution de la Chambre actuelle, ne voulant pas, s'ils étaient réélus, s'exposer aux mêmes abus de pouvoirs, de la part de la même majorité.

Il faut l'abandonner à elle-même, disent ces membres de la minorité, afin qu'il soit bien démontré, encore une fois, que la République ne peut être détruite que par les républicains.

Mais cette résolution énergique paraît abandonnée et on laissera la majorité continuer son rôle odieux d'invalidations.

La République ne peut être détruite que par les républicains.

En effet, ne les voyons-nous pas déjà se déchirer dans leurs journaux. La guerre est engagée avec la dernière violence entre M. Gambetta, les opportunistes et les intransigeants.

Nos radicaux et nos républicains ont jeté le masque sous lequel ils se faisaient passer pour des alliés sincères. Les voici qui ils se mangent entre eux, en attendant qu'ils se guillotinent à tour de rôle, comme de 1793 à 1795. M. Duportal, à force de houspiller ce « *gros homme* » de Gambetta, l'a décidé à « *accoucher* » d'une lettre terrible, qu'on peut croire avoir été recueillie il y a longtemps et soigneusement tenue en portefeuille. Qui sait ? peut-être M. Gambetta avait-il déjà cette lettre quand, en 1870-71, à Bordeaux, il fraternisait avec le signataire. Ce détail élucidé permettrait de juger à fond la moralité des deux adversaires.

Pour le moment, M. Duportal a le dessous. Le voilà atteint et convaincu d'avoir offert ses services au tyran Louis-Napoléon. On l'exécute comme un simple Ordinaire. Mais les deux exécutés ne me paraissent pas du même tempérament ; je doute fort que M. Duportal se soumette à cet arrêt sommaire, et je ne serais pas trop surpris de le voir prendre sa revanche. Dès ce matin, il paraît l'annoncer : « Spectateurs du cirque, dit-il dans le *Réveil* et le *Peuple*, braquez vos lorgnettes, la danse de l'ours opportuniste va commencer. » Evidemment, dans ce curieux spectacle, M. Duportal se réserve le rôle de Martin Bâton.

Comme tout cela est instructif, n'est-ce pas ? Comme les électeurs de M. Gambetta et de son ancien préfet doivent être fiers en voyant par quelles gens ils se sont fait représenter ! Comme cela justifie bien les dédains prodigués, hier, par le *leader* des gauches à la minorité conservatrice ! Comme il est pur le passé de ces inconceptibles qui prétendent nous traiter en ilotes, sauf à se dévorer et à s'assassiner par-dessus nos têtes.

Et tout, encore une fois, n'est pas dit, M. Duportal peut parler ; il doit savoir bien des choses. Quel nouveau secret malpropre nous révèlera-t-il ? Nous dira-t-il le mot de ces offres faites à Napoléon III, sous le ministère Ollivier, et dont l'objet était, assure-t-on, l'acquisition d'un écrivain et d'un orateur de l'opposition ? Nous apprendra-t-il ce qui fit échouer les pourparlers engagés, naguère, entre la rue de l'Elysée et un tribun fameux ? Abordera-t-il le côté *finances ?* Je ne sais ; mais on assure que, depuis 24 heures, les communications intéressantes pleuvent chez le rédacteur en chef du *Réveil* et que ses adversaires ne sont pas absolument tranquilles.

On commente beaucoup la résolution qu'aurait prise le ministère de profiter, cette année, de certains excédants, au budget, pour convoquer simultanément deux classes de la réserve et, plus tard, 150,000 hommes de l'armée territoriale.

Comme on voit, la politique d'abstention quand même, l'attitude la plus effacée ne dispensent pas de certaines précautions.

Les feuilles officieuses nous font connaître que le ministère est soumis aux volontés des gauches qui prétendent, comme représentant le peuple souverain, présider à l'ouverture de l'Exposition universelle. Les Chambres, après une courte prorogation se réuniraient donc à la fin d'avril.

Allons-nous assister à la résurrection de la fête de l'Etre Suprême présidée par Robespierre ?

On m'écrit du Palais de la Bourse :

« Tout le monde consulte en vain les dépêches de l'étranger sans pouvoir y découvrir quelques renseignements positifs. On dit l'Angleterre impuissante à trancher le nœud de la question d'Orient, de sorte que la paix universellement désirée dépendrait uniquement de la modération ou de la sagesse de l'Empereur de Russie.

» Une des valeurs les plus recherchées, les fonds russes, ne cesse de progresser, grâce à la protection des banquiers qui ont à placer le nouveau 5 0/0 russe (1877). — Avis à nos capitaux de se méfier de toutes ces promesses plus ou moins séduisantes. »

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

L'installation du Conseil Municipal de Roubaix a eu lieu hier soir à cinq heures.

Les trente conseillers élus le 6 janvier étaient présents, sauf MM. Achille Serépel (empêché) Thérin et Paulin Richard.

M. Danican Philidor, secrétaire général, ouvre la séance en ces termes :

Messieurs,

M. le préfet du Nord aurait vivement souhaité de vous apporter personnellement le témoignage de toute sa sollicitude pour les intérêts importants que vos concitoyens viennent de remettre entre vos mains. Il a eu récemment l'occasion de dire à M. le Maire de la ville de Roubaix son vif regret d'en être empêché, et je vous renouvelle, en son nom, la très-sincère expression.

La délégation que M. le préfet a bien voulu me conférer en cette circonstance est un honneur pour moi ; je ressens en effet, quelque fierté à m'asseoir auprès des représentants de cette grande et belle cité, l'une des métropoles de l'industrie européenne, où le progrès ne s'affirme pas seulement dans l'ordre matériel mais aussi dans l'ordre social et politique.

Collaborateurs éclairés d'une administration municipale et active, vous pouvez, comme vos devanciers, marcher résolument, avec le concours loyal et empressé de l'autorité préfectorale, dans les voies libérales que vous trace à tous aujourd'hui la volonté de la France nouvelle.

Je salue en vous, Messieurs, les dignes élus du suffrage universel, et je déclare installer le Conseil municipal de la ville de Roubaix.

M. Famechon, maire, prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Conseillers municipaux,

L'administration municipale est honorée de sa réintégration, qu'elle considère comme une légitime satisfaction donnée à l'opinion publique dans la ville de Roubaix.

Elle n'ignore pas qu'elle a accepté une lourde tâche ; qu'elle aura à résoudre des difficultés administratives pendantes depuis de longues années ; à réaliser l'emprunt le plus considérable que la ville de Roubaix ait contracté jusqu'à ce jour, et à présider à l'exécution des immenses travaux qu'il est destiné à solder ; mais avec votre concours actif et bienveillant, Messieurs les Conseillers, avec l'appui de l'autorité préfectorale, que Monsieur le Secrétaire général vient de lui promettre et sur lequel l'administration sait qu'elle peut compter, elle a la confiance qu'elle saura répondre à l'attente de ses concitoyens et mériter leur estime et leur considération : c'est la seule récompense qu'elle ambitionne.

—

Le concert d'hiver de la *Grande-Harmonie* avait attiré lundi soir tous les amateurs de musique de la Ville. Aussi le grand salon de la Mairie était-il comble ; banquettes, gradins, tribunes, tout était garni, comme aux plus grands jours !

C'est que le célèbre violoniste Sivori devait prêter son concours à notre excellente Musique Municipale ; et, l'annonce de cette bonne fortune avait suffi pour augmenter notablement le nombre des auditeurs habituels.

Disons, en passant, que Mlle Adelina Dupuy, délicatement accompagnée au piano par sa gracieuse sœur, a recueilli une ample moissond'applaudissements. La charmante cantatrice a parfaitement chanté l'air de la *Juive* ; » *Il va venir.....* » et la romance inédite : « *Je t'aime..* »

Nous félicitons aussi les solistes de Lille, MM. Minssart et Morel qui font le plus grand honneur à la célèbre société Chorale, dont ils font partie, les Orphéonistes lillois. M. Minssart a de l'ampleur dans le récitatif, du charme dans la romance ; M. Morel possède une délicieuse voix, qui convient parfaitement à cet air adorable de *Joseph* : « *Vainement Pharaon dans sa reconnaissance.....* » — C'est bien là l'organe suave nécessaire à l'interprétation de l'opéra biblique, désormais immortel, de Méhul.

Nous avons remarqué une légère défaillance dans la cavatine de *Faust*, bien vite rachetée, du reste, par l'excellent ténor des Orphéonistes.

M. Weber, clarinette-solo de la *Grande Harmonie*, est un nouveau venu parmi nous ; l'accueil qu'il a reçu au concert de lundi a dû lui faire comprendre combien les amateurs de Roubaix sont heureux de le posséder. Au reste, M. Weber justifie pleinement ce droit de cité que les Roubaisiens lui concèdent si volontiers ; il s'est révélé clarinettiste de premier ordre et ses deux fantaisies avec variations ont été admirablement exécutées.

Notre Grande-Harmonie a parfaitement interprété la *Fantaisie* sur les *Vêpres Siciliennes*. Cet arrangement de Van Groningen est fort bien traité; mais le tout est, en somme, assez banal, sauf la remarquable phrase : « *Et toi, Palerme, ô beauté qu'on outrage.....* » Verdi a fait tant de chefs-d'œuvre depuis les *Vêpres Siciliennes* qu'on ne peut s'étonner de trouver cet opéra peu intéressant à côté du *Trouvère* de *Rigoletto*, de la *Traviata* et surtout à côté de l'intéressante et louable évolution accomplie par Verdi, dans son *Requiem*, dans *Don Carlos* et dans *Aïda*, l'un des ouvrages les plus sérieux de notre époque.

La *Marche triomphale* de Victor Delannoy est toujours notre morceau favori; rien n'y manque, ni la grandeur des idées, ni la perfection du style, ni surtout la façon magistrale d'orchestrer; c'est véritablement une œuvre très-distinguée.

Nous avons réservé au plus digne la meilleure part de notre modeste tribut d'éloges. Que peuvent être pour l'illustre Sivori, l'artiste aimé par le public dilettante de toutes les capitales, le virtuose applaudi de toutes les cours et décoré de tous les ordres européens, que peuvent être pour lui les suffrages du public roubaisien? Eh bien ! le grand virtuose, toujours si calme, si réservé, si maître de lui-même, a fini par se dérider, il souriait malgré lui devant le tonnerre d'applaudissements qui a salué les *Variations de Paganini* sur le *Carnaval de Venise*.

Et pourtant, devons-nous l'avouer, ce sont là jeux d'enfants que ces tours de force, que ce prodigieux mécanisme, vis-à-vis de ce style magistral avec lequel Sivori interprète les plus belles mélodies du *Trouvère*, et cette magnifique *Prière de Moïse* exécutée sur la quatrième corde du violon, *corde unique*, afin que nul n'en ignore !

Que l'illustre maître veuille bien accepter l'hommage de notre admiration.

REMY.

—

Nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs les mesures qui seront prises à l'avenir contre les militaires de la 1re et de la 2me portions du contingent, ayant donné, pendant leur présence sous les drapeaux, le mauvais exemple et subi un certain nombre de punitions.

Consulté à ce sujet, le ministre de la guerre a décidé que les soldats de la 1re portion du contingent, qui, lors de l'envoi en congé, en attendant le passage de leur classe dans la réserve, auront été signalés par leurs chefs de corps comme s'étant mal conduits durant leur séjour sous les drapeaux, pourront être maintenus à leurs corps pendant un temps égal à celui qu'ils auront passé en prison ou à la cellule de correction durant les deux dernières années de leur présence au corps ; mais, en aucun cas, la durée du temps de service imposée à ces hommes, dans ces conditions, ne devra se prolonger au-delà de l'époque légale (30 juin), fixée pour le passage définitif dans la réserve de la classe à laquelle ils appartiennent.

Il doit rester entendu, d'ailleurs, que l'application de cette mesure sera restreinte à des cas exceptionnels et réservée à ces hommes d'une conduite caractérisée.

Quant aux hommes de la deuxième portion du contingent qui, en raison d'inconduite ou de mauvaise volonté persistantes, ont subi des punitions graves (quinze jours au moins de prison et plus de trente jours de salle de police), durant leur année de service, ils peuvent être maintenus sous les drapeaux pour une durée d'un ou de deux mois en sus de cette année.

—

Voici le vote des députés du Nord sur la question préalable proposée par M. Gambetta, en réponse à la proposition de M. le vice-amiral Touchard et adoptée par 390 voix contre 177.

Ont voté pour : MM. Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention, Merlin, Scrépel.

Ont voté contre: MM, Amigues, d'Arras, Brame, Debuchy, Joos, de La Grange, Renard, des Rotours, Telliez-Béthune.

N'a pas pris part au vote : M. de Marcère.

—

Nous rappelons aux intéressés que le tirage au sort de la classe 1877 à Tourcoing, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 4 février à 9 heures du matin, pour Tourcoing-Nord et pour Tourcoing-Sud, à 1 heure et demie de l'après-midi.

—

Les fonctionnaires de l'Etat-Civil ont fait journée blanche, hier. Il n'a eu à Tourcoing, ni naissances, ni mariages, ni décès. C'est la première fois qu'une telle situation se produit depuis environ deux ans.

—

Il arrive souvent que dans les gares de chemin de fer les voyageurs qui ont plus de 30 kilogrammes de bagages empruntent à d'autres voyageurs sans bagages leurs billets, afin d'éviter ainsi de payer un excédant.

C'est un fait de cette nature que le tribunal de Compiègne vient d'avoir à apprécier, et la décision rendue a d'autant plus d'importance qu'elle frappe le *prêteur* de billet comme *complice*, ce qui ne s'était pas présenté dans les affaires analogues jugées par d'autres tribunaux. :

Il ressort donc de cette décision, que :

« Le voyageur qui, pour s'exonérer de l'excédant que peuvent présenter ses bagages lorsqu'il les fait peser, emprunte le billet d'un autre voyageur avec lequel il n'a aucun lien, commet la contravention punie et réprimée par l'article 21 de la loi du 15 juillet 1845.

» En pareil cas, celui qui a prêté son billet se rend complice de ladite contravention délictuelle et doit encourir la même pénalité. »

—

MM. Lubret, Manquat et Levêque, récemment promus médecins aides-majors de 2e classe, sont désignés pour l'hôpital de Lille.

—

La première session d'examens pour le brevet de capacité d'instruction primaire est fixée pour 1878, au 11 mars.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :

Aspirantes. — Brevet simple, 1re série, 11 mars; 2e série, 14 mars; matières facultatives, 18 mars.

Les examens ne seront pas publics.

Aspirants. — Brevet simple, 1re série, 25 mars; 2e série, 28 mars; matières facultatives, 1er avril.

Les examens seront publics.

Les aspirants et aspirantes devront se faire inscrire avant le 11 février, au secrétariat de l'inspection académique.

—

Par décret en date du 17 janvier, a été nommé au grade de colonel, M. Charles-Eleuthère Perot, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur de l'artillerie, à Douai.

—

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraires dans l'administration des manufactures de l'Etat sont prévenus que, le 25 avril 1878, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel de la culture du tabac. Pour prendre part à ce concours, ils doivent se faire inscrire avant le 1er avril prochain, à la Manufacture des tabacs, rue du Pont-Neuf. à Lille.

—

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

Nous apprenons que dans la séance du 9 janvier, la Société de Chirurgie de Paris a élu membre correspondant M. le docteur A. Paquet, professeur d'opérations et appareils à la Faculté de médecine de l'Etat.

Après plusieurs autres faits que nous avons été heureux d'enregistrer, voici une nouvelle distinction qui rejaillit sur tout le corps enseignant de notre Faculté de médecine.

—

Nous apprenons que M. Léon Comerre, pensionnaire du gouvernement français à Rome, met en ce moment la dernière main à l'une des deux toiles qu'il doit exposer au Salon de 1878 : le *Lion amoureux*. Son second tableau d'exposition est son dernier envoi à l'École des Beaux-Arts : *Jézabel dévorée par les chiens*. (*Echo du Nord*).

—

Nous avons annoncé hier l'arrestation, à San Remo, frontière d'Italie de l'employé infidèle de la maison Loyer de Lille, Désiré Gosset, originaire de Saint-Quentin.

Nous croyons devoir rectifier les détails qu'on a publiés sur cette affaire, rétablir les faits tels qu'ils se sont passés.

Gosset était au service de M. Loyer depuis quatre ans comme employé à la comptabilité. Il tenait le journal, et était chargé d'expédier les correspondances soit à la poste, soit chez le banquier. Il avait la confiance de son patron et des autres employés.

Les détournements qu'il a commis sont nombreux. Il avait trouvé un moyen aussi ingénieux qu'audacieux pour les opérer. Ainsi, quand il savait que les lettres à remettre aux banquiers contenaient des valeurs, il les décachetait, les copiait, en extrayait telles valeurs qui lui convenaient, puis expédiait la lettre qu'il s'était imaginé de signer par procuration.

Il avait au dehors un compère qui négociait les valeurs et lui envoyait ensuite les fonds par lettres chargées.

Cependant les 6, 7 et 8 janvier, il toucha à Calais et à Lille des chèques pour une valeur de 25,000 francs. Il prenait ses mesures, car il avait entendu parler dans la maison qu'on ne tarderait pas à vérifier les comptes-courants.

C'est avec ces 25.000 francs qu'il a filé en Angleterre, où lui sont certainement parvenues d'autres sommes importantes, puisqu'il était nanti de 120,000 francs au moment de son arrestation.

Du reste, il ne s'est probablement rendu en Angleterre que pour égarer les recherches.

En effet son intention, était bien de s'installer à San Remo, une des plus délicieuses situations de l'Italie pour rétablir sa santé légèrement altérée, paraît-il, et y vivre avec sa famille. Aussi avait-il fait partir sa femme et ses deux enfants, l'un de quatre ans et l'autre de dix-huit mois, à Bruxelles, pour le rejoindre à Nice, puis sans doute à San Remo.

Tout le mobilier, composé de vingt-huit colis énormes, avait été expédié aussi sur Nice.

Quand Gosset a écrit de Liverpool à M. Loyer, il est probable qu'il était sur le point de quitter l'Angleterre. Il a dû passer le détroit et traverser toute la France avant de prendre la route d'Italie.

C'est sur la plainte de M. Loyer que le parquet de Lille s'est occupé de cette affaire. Elle a été, comme toujours, très-habilement menée. Dès qu'on a su l'itinéraire que devait suivre le mobilier on a compris que le propriétaire ne tarderait pas à le suivre. Le mobilier était arrivé à Nice. Il partit sur San Remo, sans être perdu de vue par la police. A destination les agents n'eurent plus qu'à arrêter Gosset.

Il a été fort surpris, paraît-il; mais quand les agents lui ont montré sa photographie, il n'a plus eu de doute sur le motif de son arrestation.

—

Deux jeunes déserteurs, Richard Marier, 22 ans, et Paul Cannois, 19 ans, ont été conduits ce matin, à Lille, par la gendarmerie de Tourcoing. Le dernier, Paul Cannois est un engagé volontaire.

—

Lundi vers onze heures du matin, un triste accident s'est produit pendant un obit solennel à l'église du Sacré-Cœur, rue Nationale, à Lille.

Au moment où les officiants descendaient de l'autel, une jeune fille paraissant âgée de 18 ans, traversa précipitamment l'église et se dirigea vers le chœur où elle alla demander à l'un des vicaires de lui donner sa bénédiction. Celui-ci, s'apercevant qu'il avait affaire à une folle, fit signe au bailli de la faire sortir, mais la malheureuse aliénée se refugiant près de l'autel, l'étreignit de toutes ses forces, et ce ne fut qu'après une lutte de quelques minutes, au milieu de l'émotion des assistants, que le bailli, aidé d'une autre personne, parvint à saisir la pauvre folle et à la hisser dans une voiture de place d'où elle a été reconduite au domicile de ses parents.

—

Dans sa séance du 21 janvier 1878, le 2e conseil de guerre a rendu les jugements suivants :

Le nommé Eugène-Marie-Joseph Wallart, sapeur au 3e régiment de génie, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été condamné à deux ans de prison.

Le nommé Dominique Giamesini, jeune soldat de la classe 1876 de la subdivision d'Ajaccio, prévenu d'insoumission, à un mois de prison.

C'est demain, jeudi, le jour fixé pour les débuts de la troupe d'opérettes. MMmes Goncian et Paulus, premières chanteuses; M. Miral, premier ténor, et M. Frager, trial, débuteront sur notre scène dans les *Cloches de Corneville*, opérette en trois actes de MM. Clairville et Gabet.

Le vogue dont jouit cette opérette, l'accueil qui lui a été fait sur la scène lilloise attireront sans doute du monde à la représentation de demain.

La soirée commencera par *le Bouquet*, vaudeville en un acte.

— Il y a un mois, le 19 décembre, vers dix heures et demie du soir, les époux Bruyère d'Haussy, qui avaient invité à prendre part à leur souper un ami, nommé Jean-Baptiste Pluchard, dit *Malfait*, entendirent frapper à leur fenêtre : « Ouvrez, disait une voix du dehors, donnez-nous à boire. — Il est trop tard, répondit le cabaretier je n'ouvre pas. »

Mais au lieu de s'éloigner, les jeunes gens s'avançèrent vers la porte et n'en bougèrent pas.

Le cabaretier, qui les guettait à l'intérieur de la maison, dit alors à Pluchard qui s'apprêtait à partir : « Reste ici, tu coucheras dans la maison, car la *clique à Mandrin* est là et voudra entrer. »

Mais Pluchard prétexta l'heure avancée et voulut s'en aller quand même.

Au moment où celui-ci mettait le pied sur le seuil, trois jeunes gens qui avaient bu un peu plus que de coutume, poussaient la porte et pénétraient de force dans la maison. Tout aussitôt Tondeur empoignait Bruyère, vieillard débile, et le rejetait d'un bout de la place à l'autre ; à peine relevé, il était saisi par Seulin qui, en forme de jeu, le pelotait à son tour et le lançait sur une alcove.

— J'ai le coup de la mort ! s'écria Bruyère.

Pendant cette scène, sa femme qui tenait un enfant de quelques mois sur les bras, voulut aller au secours du vieillard, en criant : A l'assassin ! Mais elle fut empêchée par [redacted] coude. En voyant entrer Paul Tondeur, il lui dit : Voilà une affaire qui pourrait bien vous causer quelque embarras.

Le lendemain, le parquet ouvrait une enquête et faisait arrêter Tondeur et Seulin.

Ces deux jeunes gens ont comparu samedi devant le tribunal correctionnel de Cambrai sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

A l'audience, ils soutinrent que si Bruyère est tombé mort, c'est que ce vieillard, d'une santé débile, a été vivement émotionné par leur soudaine irruption ; il a eu peur et c'est ce qui a déterminé sans doute sa mort.

Le tribunal a rejeté ce système de justification et considérant que Paul Tondeur et Edouard Seulin avaient violé le domicile de Bruyère et avaient exercé envers ce dernier des voies de fait et de violence qui ont amené la mort, a condamné : Tondeur à 8 mois de prison et Seulin à 6 mois de la même peine.

—Mme veuve Dubrulle, domiciliée à Wattignies, vient de gagner au tirage du Crédit Foncier, un lot de 150,000 fr. avec le numéro 153,036 et un lot de 5,000 fr. avec le numéro 770,748.

— La Compagnie du chemin de fer du Nord va procéder à l'agrandissement de la gare de Somain par des acquisitions de terrain sur les territoires des communes de Somain, et de Villers-Campeau.

La Commission d'enquête se réunira à la Sous-Préfecture de Douai le lundi 4 février 1878, à deux heures de l'après-midi.

— La commission de la Chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi portant création d'un port à Boulogne-sur-Mer, a entendu samedi les ingénieurs, qui, après avoir fait l'historique du port de Boulogne, sont entrés dans de longs détails techniques sur les différents modes de construction et sur les difficultés qu'ils soulèvent.

— Un affreux accident s'est produit dimanche soir sur la ligne du Nord, à proximité de Carvin. Le nommé Clément Lemaire, garde de barrière, a été renversé par un train allant de Lille à Douai, et a été relevé littéralement broyé. Ce malheureux laisse une veuve et six enfants.

On ne connaît pas encore la cause de cet accident que l'on attribue à l'imprudence de la victime.

— Le bruit court qu'un combat nocturne vient d'avoir lieu sur le territoire de la commune de Marchiennes. Des braconniers auraient échangé des coups de fusil avec des garde-chasse. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

— La Compagnie du chemin de fer du Nord va procéder à l'agrandissement de la gare de Somain par des acquisitions de terrain sur les territoires des communes de Somain, et de Villers-Campeau.

La Commission d'enquête se réunira à la Sous-Préfecture de Douai, le lundi 4 février 1878, à deux heures de l'après-midi.

— M. Henriot, commissaire de police à Chateauroux, est nommé aux mêmes fonctions à Douai.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 janvier. — Louis Aelvœt, rue de Vaucanson, 53. — Blanche Deboosere, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 7. — Achille Boucher, rue de la Guinguette, 101. — Georges Leclercq, rue de Lannoy, 409. — Zulma Vanhamme, rue N° 7, au Pile.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS 22 du janvier. — Romaine Delbeke, 16 ans, bobineuse, rue d'Alma, cité Florin, 11. —Hector Lemaire, 4 mois, Hôtel-Dieu. — Gabrielle Dhooghe, 1 an, rue du Collège, 60. — Virginie Staedtsbader, 2 ans, rue de Lille. — Clémence Deroubaix, 3 ans, rue des Anges, cour Dupont, 10. — Virginie Ducoulombier, 51 ans, ménagère, rue Delattre, cité Ste-Catherine, 6.

MARIAGES du 21. — Henri Biasino, 23 ans, tisserand, et Adelaïde-Joséphine Ghislinck, 21 ans, tisserande. — Alphonse Allard, 26 ans, garçon d'hôtel, et Sophie-Joseph Roty, 25 ans, journalière.— Théodore-Felix Prouvost, 4 ans, raboteur, et Marie-Rose Legrand, 35 ans, ménagère. —Clovis Vanrasse, 25 ans, monteur de chaînes, et Julienne-Rosalie Nutte, 22 ans, repasseuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 20 janvier.— Antoine Dilliange, 37 ans, marchand, et Marie Deronne, 36 ans, cuisinière. — Alexandre Kindt, 23 ans, tisserand, et Hermance Deloof, 20 ans, tisserande. — Pierre Vancraeynest, 22 ans, emballeur, et Alphonsine Trompette, 25 ans, soigneuse. — Augustin Delaender, 21 ans, journalier, et Justine Debusscher, 20 ans, soigneuse. —Auguste Cambien, 55 ans, tisserand, et Constance Laengens 66 ans, ménagère. — Henri Dedeckos, 24 ans, fileur et Marie Savorie, 22 ans, tisserande. — Eugène Hilaire, 28 ans, courtier de commerce, et Florence Hennebois, 21 ans, sans profession. — Alfred Vanraullen, 37 ans, fileur, et Joséphine Cuvelier, 22 ans, rattacheuse. — Edouard Delannoy, 21 ans, charbonnier, et Charlotte Platteau, 22 ans, journalière. — Jean Bartholomeus, 39 ans, fileur, et Hyacinthe Lecomte, 24 ans, soigneuse. — Jean Durant, 22 ans, cocher, et Sophie Denis, 28 ans, cuisinière. — Louis Procureur, 38 ans, journalier, et Félicie Notteghem, 23 ans, sans profession. — Albert Gaufet, 22 ans, employé de commerce, et Marie Desrousseaux, 23 ans, sans profession. — Henri Ghesquière, 27 ans, dresseur, et Maria Schrans, 28 ans, détacheuse. — Louis Kesteloot, 25 ans, menuisier, et Zénobie Callemin, 29 ans, ménagère.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 24 janvier 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Virginie-Rosalia DESTOOP, épouse de M. Cosmas-Damianus BOUDREZ, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1877, à l'âge de 56 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les éditions, rue Neuve 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15174

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Plomb et zinc pour bâtiments
ARTICLES DE MÉNAGE
François LECRENIER, ferblantier-lamiste, rue Blanchemaille, 114, Roubaix. 12651

Agence Immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14067

Spécialité de Fourrures
Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54.

Epicerie — Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Pharmacies
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14066